

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 43

Artikel: Récente conquête féminine ? : la femme dans la typographie : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

18 juillet 1964 - N° 43

52^e année

Rédact. responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro:
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité:
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement: (1 an)
Suisse Fr. 7,-
Etranger Fr. 7,75
y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. I. 11791

AIDEZ-LES
VOUS AUSSI

parce que, coopérateurs, nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avvenir.



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

Voulez-vous collaborer avec nous?

Chaque mois, votre journal « Femmes suisses et le Mouvement féministe » marque dans ses colonnes les étapes que franchit la cause de vos droits civiques, économiques et sociaux. Cette cause n'est pas encore gagnée et l'action de votre journal est aussi nécessaire aujourd'hui qu'autrefois.

La propagation de nos idées exige chaque jour un effort soutenu de la rédaction et de l'administration de notre journal, organe complètement indépendant de tout groupe économique, politique ou religieux. Grâce au dévouement inlassable de quelques personnes au soutien de ses abonnés fidèles dont le nombre s'accroît d'année en année, votre journal développe son action. C'est pourquoi, chères abonnées, nous vous prions de nous aider dans notre travail et cela de trois manières:

1. En donnant votre opinion sur le journal à sa rédactrice, Mme Nicod-Robert.
2. En envoyant à l'administratrice, Mme Lechner-Wiblé des listes de personnes qui pourraient éventuellement s'intéresser au journal.
3. Et en payant régulièrement votre abonnement; celui-ci est un encouragement précieux pour celles qui sont responsables de la marche du journal.

D'ores et déjà merci, chères abonnées, de votre aide. Le journal ne paraissant pas en août, nous vous retrouverons en septembre.

Huguette Nicod-Robert, réd.
Monique Lechner-Wiblé, adm.

Récente conquête féminine?

La femme dans la typographie

La récente décision de la Fédération suisse des typographes d'admettre désormais des femmes à l'apprentissage et à l'exercice de cette profession nous a apporté une grande satisfaction; nous espérons que cette nouvelle voie offerte à nos filles leur procurera un travail intéressant et qu'elles s'y distingueront.

Cette voie toutefois, n'est pas aussi nouvelle qu'on pourrait le croire et nous pensons qu'il est utile de le rappeler ici, à l'intention des jeunes générations. C'est au début de ce siècle que les syndicats typographes fermèrent la profession aux femmes. Les groupements féminins en Suisse romande s'indignèrent

et protestèrent. L'Union des femmes de Genève organisa une exposition de curiosités typographiques et une conférence sur ce sujet « La femme et la typographie ». C'est de cette conférence que nous extrayons la matière de cet article.

La même époque, les filles de Plantin, célèbre imprimeur anversois, s'usaient les yeux à corriger les épreuves d'imprimerie; pour pouvoir corriger, elles avaient appris, non seulement la technique du métier, mais les langues anciennes. Les familles, nous devrions dire les dynasties d'imprimeurs, étaient composées d'érudits et d'érudites. Un auteur venait de loin pour faire imprimer son ouvrage dans une maison de confiance; il séjournait souvent chez son imprimeur afin d'être sur place, de corriger ses épreuves, de

française, alors que des revendications féministes se faisaient jour, fut fondée une école de compositrices, avec l'appui de la Convention nationale? Quelques années plus tard, Napoléon visitant cet établissement, aurait fait remarquer que la typographie est un travail de femmes.

Firmin Didot, le célèbre imprimeur, créateur des caractères qui portent son nom, dé-

(Suite en page 6)



Intérieur d'imprimerie pris dans un livre du XVII^e siècle. On voit représenté tout le personnel nécessaire; les deux compositeurs n'ont pas de copie sous les yeux, mais composent sous la dictée d'un lecteur, ou anagiste, installé au fond à droite, qui déchiffre le manuscrit. (D'après l'interprétation du bibliographe Madden).

rent et protestèrent. L'Union des femmes de Genève organisa une exposition de curiosités typographiques et une conférence sur ce sujet « La femme et la typographie ». C'est de cette conférence que nous extrayons la matière de cet article.

LA GLORIEUSE ÉPOQUE DE GRANDS IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Avant l'invention de l'imprimerie, les textes manuscrits étaient reproduits par des copistes parmi lesquels travaillaient beaucoup de femmes. Lorsque la copie fut remplacée par la reproduction imprimée, les copistes cherchèrent à s'employer dans la typographie et l'on ne vit aucun inconvénient à y faire travailler des femmes. Dès le XV^e siècle, on a les noms de femmes qui possédaient ou dirigeaient une imprimerie: Béatrice, veuve d'Arnold de Keyser, qui imprimait à Audenarde, puis à Gand, en 1490; Liag Boaria, qui se trouvait sur la liste des imprimeurs de Venise, en 1491; une dame Coingen qui imprimait à Cologne en 1487, tandis que Rügerin imprimait à Augsbourg, en 1486.

Mais, direz-vous peut-être, il s'agit là de femmes qui ont hérité une entreprise de leur père ou de leur mari; rien ne prouve qu'elles collaboraient au travail. On sait cependant qu'il y eut au XVI^e siècle des maisons de religieuses qui étaient des officines d'imprimerie, et l'on possède d'anciennes marques d'im-

primerie où l'on voit des femmes occupées dans les ateliers, à la composition ou à la casse.

A la même époque, les filles de Plantin, célèbre imprimeur anversois, s'usaient les yeux à corriger les épreuves d'imprimerie; pour pouvoir corriger, elles avaient appris, non seulement la technique du métier, mais les langues anciennes. Les familles, nous devrions dire les dynasties d'imprimeurs, étaient composées d'érudits et d'érudites. Un auteur venait de loin pour faire imprimer son ouvrage dans une maison de confiance; il séjournait souvent chez son imprimeur afin d'être sur place, de corriger ses épreuves, de

XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Après l'époque glorieuse des grands imprimeurs-éditeurs-libraires, il semble que les femmes aient plutôt occupé, dans l'imprimerie, des postes moins qualifiés. Est-ce pour réagir contre cette tendance, qu'à la Révolution

SOMMAIRE

- Page 2: L'abricot valaisan, production - problème
La Migros tire toute la couverture
- Page 3: Nos nouvelles romandes
- Page 5: Faculté de médecine
- Page 6: Tableau chronologique des années où les femmes ont obtenu le droit de vote

Parfaite révision partielle de la loi d'assurance-maladie

Le délai référendaire n'ayant pas été utilisé (délai 17 juin 1964), la LAMA entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1965. Il est intéressant de faire une **récapitulation des progrès sociaux** importants qu'apporte cette révision partielle de la LAMA.

Les prestations et devoirs qu'ont à fournir les caisses-maladies, pour être reconnues par la Confédération, afin de recevoir les subsides fédéraux, sont précisés dans des articles nouvellement réglementés.

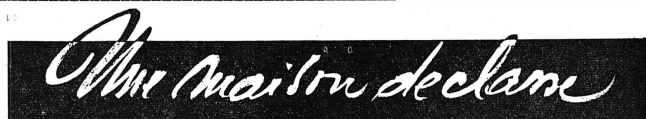
La durée des prestations de l'assurance pour soins médicaux et pharmaceutiques, dans le traitement ambulatoire et à domicile, n'est plus limitée. En cas d'hospitalisation, la durée des prestations est prolongée à 720 jours dans un espace de 900 jours (jusqu'ici 180 jours sur 360 jours). A côté des soins médicaux et pharmaceutiques sont compris, dans le traitement ambulatoire, tous les soins ordonnés par le médecin (massages, physiothérapie, analyses) et donnés par des auxiliaires de médecin reconnus du corps médical (infirmières, masseurs, sage-femmes, etc.). Le traitement, par des chiropraticiens possédant le certificat fédéral et l'autorisation de pratiquer du canton de domicile, est inclus dans les nouvelles prestations. En cas d'hospitalisation, la caisse contribue aussi aux frais de massage et aux soins donnés par des infirmières. Les caisses d'assurance payeront une contribution aux frais des cures de bains, ordonnées par le médecin. L'assurance tuberculeuse devient obligatoire pour toutes les

caisses, alors que maintenant, seules quelques caisses bien organisées, accordaient ces prestations.

Dans l'assurance d'une indemnité journalière, la durée des prestations de la caisse est aussi portée de 720 jours à 900 jours. Le minimum assuré passe de 1 fr. à 2 fr. Jusqu'ici les femmes, dans un certain nombre de caisses, ne pouvaient pas s'assurer pour une indemnité journalière élevée. Sur demande des associations féminines, il a été décidé qu'aucune distinction ne serait faite entre les sexes, dans l'assurance d'une indemnité journalière, pour les femmes qui travaillent.

Concernant l'admission aux caisses, signa-

(Suite en page 5)



consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine



34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 62 00